

P845.99
B 665du

protection modérée. Lors des élections de 1896, puis en 1899, et chaque année depuis lors, je me suis fait le défenseur d'une politique de protection modérée adaptée aux besoins du commerce et de l'industrie du Canada. Mon attitude n'a pas varié; et je reste aussi éloigné du parti conservateur lorsqu'il nous demande de copier le tarif des Etats-Unis, que je l'étais du parti libéral lorsqu'un grand nombre de ses membres voulaient imposer au ministère la politique économique de l'Angleterre. Ce que je désire, c'est que nous n'allions pas à l'étranger emprunter une politique fiscale. Ce que je condamne, c'est que nous allions demander à l'Angleterre et aux Etats-Unis, des leçons d'économie politique; au plutôt, il est un enseignement que nous pouvons y trouver avec fruit: c'est que notre politique doit nous appartenir en propre et s'adapter parfaitement à nos besoins. Sous ce rapport, je le répète, le budget de cette année nous offre la réalisation la plus complète et la plus efficace de ce vœu.

L'honorable député (M. Kemp) se refuse à avouer que le tarif ultra-protecteur des Etats-Unis ait engendré la stagnation de leurs finances. Cependant, que nous disent les porte-paroles du parti conservateur depuis deux ans? Ils n'ont cessé de nous solliciter d'élever notre tarif, parce que, disent-ils, la dépression sera telle avant longtemps aux Etats-Unis qu'un relèvement de notre tarif pourra seul sauver nos industries d'une concurrence ruineuse. L'an dernier, encore, l'honorable député de Toronto-ouest (M. Osler) a demandé avec instances au gouvernement d'élever les droits sur le fer et sur l'acier, parce que ces industries aux Etats-Unis allaient bientôt subir un tel degré de dépression qu'il serait impossible aux aciéries canadiennes de soutenir la concurrence. Je suis d'avis, M. le président, que le ministre a adopté le seul moyen efficace de parer au danger du "dumping," dont les Etats-Unis et l'Allemagne nous menacent. J'accueille cette mesure avec une entière satisfaction, et j'en félicite l'honorable ministre des Finances: car il donne ainsi au commerce et à l'industrie du Canada des armes qui leur permettent de combattre la concurrence outrancière que les pays étrangers pourraient leur faire.

Ce débat me remet en mémoire le premier discours que j'ai prononcé, ici même, sur ces questions. C'était en 1898, je crois. J'avais fort scandalisé plusieurs de mes collègues de la droite, en me servant d'arguments analogues à ceux que l'honorable ministre des Finances a formulés cette année pour démontrer que ces ventes au rabais des articles étrangers finissent pas porter atteinte aux intérêts du consommateur canadien. Je suis heureux que le gouvernement ait enfin aperçu le danger auquel nous étions exposés, et qu'il ait adopté une politique qui, sans nous faire épouser les hérésies du parti conservateur et sans nous faire courir le risque de tomber dans les excès

d'un tarif surélevé, et de là dans l'état de stagnation commerciale comme celle où les Etats-Unis se trouvent en ce moment, va néanmoins offrir à nos industries une protection suffisante contre ce fléau des ventes à vil prix, dont le seul résultat ne peut être que de nous livrer pieds et poings liés aux "trusts" et aux "combines" de la république voisine.

L'honorable député de Toronto a fait observer que le ministre des Douanes éprouvera beaucoup de difficultés à exercer les pouvoirs qu'on nous propose de lui confier. Sans doute, des difficultés se présenteront. Le tarif actuel ne s'applique pas sans difficulté. Il ne se passe guère de jour qu'on ne cherche à tromper les douaniers sur la valeur réelle des marchandises qui passent à la frontière. Mais, parce que des difficultés se présenteront, parce qu'on cherchera à frauder le Trésor et à éluder les lois, est-ce un motif suffisant pour refuser de voter ces lois et nous priver ainsi des moyens qui nous permettent de protéger notre commerce et nos industries contre une concurrence déloyale? Si l'opposition renversait le ministre et relevait sensiblement le tarif, l'honorable député de Toronto-est (M. Kemp) croit-il que les importateurs cesseraient de chercher à éluder le paiement des droits de douane? Plus le tarif sera élevé, plus il y aura de manœuvres frauduleuses afin d'y échapper. C'est dans les pays à tarif élevé que la contrebande se pratique sur la plus grande échelle. En adoptant cet amendement, le gouvernement s'offre en exemple aux autres pays qui souffrent du mal dont nos manufactures se plaignent. Ce sera, en même temps, un avertissement aux manufacturiers étrangers et à leurs agents au Canada que nous sommes résolus à faire cesser ici ces pratiques déloyales.

Je n'ai pas l'intention de discuter au long les amendements que le ministre fait subir cette année au tarif. Le tarif de faveur est modifié. Sans examiner la portée exacte de ces modifications ni les avantages qu'en pourront retirer quelques industries particulières, je reconnais volontiers que l'action du ministre à ce sujet me cause la plus vive satisfaction.

Pour la première fois depuis cinq ans, on s'attaque à cette légende, qui commençait à prendre racine, que le tarif de préférence est une sorte d'arche sainte, reposant, intangible, à l'abri du sanctuaire de l'impérialisme, et que le gouvernement ne peut avoir l'audace d'y porter une main sacrilège. Le ministre en est heureusement revenu à l'esprit qui l'animait en 1897, c'est-à-dire que le tarif de préférence a été voté et subsiste pour le plus grand avantage du peuple canadien, et surtout des consommateurs canadiens et que le parlement canadien se réserve le droit et le pouvoir de le remanier chaque année, selon que l'intérêt du Canada et les circonstances l'exigeront

B. Q. R.
NO 5410